



**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA MRC DE KAMOURASKA**

BILAN 2003 - 2010

Mai 2011

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. Les objectifs visés	4
2. La réduction à la source	
2.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations	6
3. Gestion des déchets	
3.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations	10
3.2 Statistiques	12
3.3 Actions proposées	15
4. Gestion des matières recyclables	
4.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations	16
4.2 Statistiques	17
4.3 Actions proposées	19
5. Gestion des matières organiques	
5.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations	20
5.2 Actions proposées	21
6. Gestion des écocentres	
6.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations	22
6.2 Statistiques	25
6.3 Actions proposées	26
7. Gestion des matières résidus des industries, commerces, institutions (ICI)	
7.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations	27
7.2 Actions proposées	27
8. Gestion des boues	
8.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations	27
8.2 Actions proposées	28
Conclusion	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs de valorisation de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i>	5
Tableau 2 : Liste des attestations <i>ICI On recycle!</i> délivrées au Kamouraska	8
Tableau 3 : Évolution de coûts de collecte de matières résiduelles	9
Tableau 4 : Estimation des coûts – nouveau LET	10
Tableau 5 : Tonnage enfouis par municipalité de 2003 à 2010 et pourcentage de réduction	12
Tableau 6 : Tonnage enfouis par municipalité de 2003 à 2010, en kg/personne	13
Tableau 7 : Tonnage recyclé par municipalité de 2006 à 2010 et pourcentage d’augmentation	17
Tableau 8 : Tonnage recyclé par municipalité de 2006 à 2010, en kg/personne	18

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution de la performance de la MRC, en kg par personne	13
Figure 2 : Municipalités ayant le plus réduit les quantités enfouies par personne depuis 2003	14
Figure 3 : Municipalités dont les quantités enfouies par personne ont augmenté depuis 2003	14
Figure 4 : Évolution de la performance de la MRC, en kg par personne	18
Figure 5 : Municipalités ayant le plus augmenté les quantités récupérées par personne depuis 2006	19
Figure 6 : Municipalités dont les quantités récupérées par personne ont diminué depuis 2006	19
Figure 7 : Achalandage dans les trois écocentres de la MRC de 2007 à 2010	25
Figure 8 : Tonnage par types de matières dans les écocentres de 2007 à 2010	25

INTRODUCTION

En mars 2002, la réalisation du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC de Kamouraska a été confiée à *Collectivités écologiques Bas-St-Laurent* (Co-éco). À la suite de son adoption en 2003, le mandat de mise en application du PGMR a aussi été confié à Co-éco, ainsi qu'à un coordonnateur embauché par la MRC pour une période de quatre ans. Huit années se sont écoulées depuis et plusieurs actions ont été réalisées avec succès. La concertation au sein des 17 municipalités s'est maintenue. Le réseautage a facilité l'acquisition de connaissances et a accéléré la mise en œuvre de projets concrets. De plus, cela a permis d'informer et de sensibiliser de façon soutenue l'ensemble des citoyens et des décideurs, un aspect à ne pas négliger lorsqu'il s'agit d'inculquer de nouvelles habitudes.

Ce bilan a pour but de présenter l'évolution de ce secteur d'activité de 2003 à 2010. Il pourra également servir de base d'information pour la révision du PGMR. Dans un premier temps, un rappel des objectifs fixés par le gouvernement pour 2008, ainsi que les nouveaux objectifs stipulés dans la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2010-2015* seront mentionnés. Par la suite, un rappel des actions proposées dans le PGMR, d'abord pour réduire à la source les quantités générées permettra de constater l'avancement de la MRC à ce chapitre. Un portrait de la situation actuelle par type de gestion de matières sera ensuite présenté : déchets, matières recyclables, matières organiques, matières transitant par les éco-centres (résidus domestiques dangereux, encombrants, textiles, résidus de construction, rénovation, démolition), résidus provenant des industries, commerces, institutions et finalement les boues. Pour chacun de ces types de matières, différentes actions seront proposées pour atteindre les objectifs mentionnés ci-après.

1. Les objectifs visés

Dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, les municipalités sont spécifiquement concernées par les actions qui ont comme objet de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination. Pour y parvenir, le principe des 3 RV-E tel qu'indiqué dans la Politique doit s'appliquer : «À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre lors des choix de gestion des matières résiduelles ».

Rappelons que l'objectif général de la Politique était de mettre en valeur plus de 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement, et que des objectifs de valorisation ont été fixés par secteur et par matière.

Tableau 1 : Objectifs de valorisation de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*

Secteurs	Objectifs
Municipal	60 % Matières recyclables, encombrants et matières organiques
	75 % Huiles, peintures et pesticides (60 % des RDD)
	50 % Textile
	80 % Contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.
Industries, commerces et institutions (ICI)	85 % Pneus
	95 % Métaux et verre
	70 % Plastique et fibres (incluant le bois)
	60 % Matière putrescible
Industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	60 % Toutes les matières pouvant être mises en valeur

La nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2010-2015* quant à elle a fixé un premier objectif à atteindre en terme de kilogrammes (kg) par personne, qui s'exprime comme suit «Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par personne»; ce qui représente une réduction de l'enfouissement de 13,5% en cinq ans en prenant comme référence la quantité estimée en 2008 pour l'ensemble du Québec, soit 810 kg par personne.

En se référant aux statistiques, on constate que la MRC de Kamouraska a déjà dépassé cet objectif puisque 482 kg par personne ont été éliminés en 2010, incluant toutes les entreprises. Si on ne considère que les collectes municipales, qui comprennent tout de même la majorité des ICI, il y a eu 409 kg par personne de matière éliminé en 2010. On peut expliquer cette situation en partie par les efforts réalisés au cours des dernières années et probablement aussi par le caractère rural de la MRC. En effet, la proportion de ICI observée par rapport à la population totale, combinée à un taux de consommation moindre qu'en milieu urbain, engendrent moins de production de matières résiduelles par personne. Selon ces informations, la MRC de Kamouraska ne peut être qualifiée de très performante si on se réfère au pourcentage de réduction de l'enfouissement entre 2003 et 2010, qui est estimé à 6 %.

De plus, d'autres objectifs doivent être atteints, soit :

- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- Traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage ou la biométhanisation.
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

Une autre façon d'évaluer la performance du Kamouraska consisterait à estimer le taux de diversion total des matières résiduelles. En 2010, on constate qu'il y a eu 71 % de matières enfouies, 20,7 % de matières recyclées par l'entremise de la collecte sélective et 8,3 % par l'entremise des écocentres. Un taux de 50 % de diversion pourrait représenter un objectif minimal à atteindre d'ici 2015 pour la MRC de Kamouraska. Actuellement le taux de diversion est de 29 % seulement. L'implantation d'une 3^e collecte pour les matières organiques permettrait d'atteindre un taux de diversion de 50 %.

Le gouvernement du Québec exige des MRC qu'elles révisent leur PGMR en fonction des nouveaux objectifs établis. Bien que la révision du PGMR n'ait pas été initiée, plusieurs actions ont été identifiées pour améliorer la performance de la MRC. Celles-ci sont mentionnées dans les sections qui suivent.

2. La réduction à la source

2.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations

Dans le PGMR, les scénarios de réduction à la source et de réemploi ont été présentés en priorité. En 2003, la MRC s'est engagée à **1)** Soutenir les efforts en éducation relative à l'environnement (ERE) auprès des citoyens, en portant des actions dans les secteurs municipal, industriel, commercial, institutionnel, **2)** Mettre en place des incitatifs pour valoriser l'effort des citoyens (offrir un tarif préférentiel pour la collecte et le transport des ordures pour les citoyens pratiquant le compostage domestique par exemple), **3)** Favoriser la mise en place d'incitatifs socio-économiques visant la reconnaissance des initiatives environnementales réalisées par les entreprises ou les institutions (ajouter un volet environnement aux différents programmes de subvention existants ou encourager l'éco-fiscalité et l'adoption de politiques d'achat «verte»).

1) Concernant les activités d'ERE, la MRC a investi de façon continue et a maintenue ce service par l'entremise de Co-éco. Voici une liste générale d'activités réalisées de 2003 à 2010 :

- Séances de formation sur le compostage domestique (public, écoles);
- Formation sur le lombricompostage dans les écoles;
- Campagne «Les idées Allant Vert» dans les écoles primaires;
- Campagne sur l'herbicyclage et l'entretien écologique des pelouses;
- Accompagnement et formation pour les gestionnaires de comptoirs d'articles usagés;
- Campagne de promotion du réseau des comptoirs d'articles usagés;
- Les Campagnes ISÉ;
- Promotion des lieux de dépôts de RDD; Campagne sur les RDD dans les lieux de ventes;
- Promotion des services dans les écocentres;
- Promotion du service de gestion des matériaux patrimoniaux;
- Campagne «Votre bac bleu est capable d'en prendre!»;
- Séances d'information sur l'écocitoyenneté;
- Campagne sur les événements écoresponsables;
- Formations diverses au Cégep;
- Projet «Mon choix mon environnement» (réemploi);
- Entreprendre un virage vert dans les ICI;
- Campagne sur la collecte à trois voies à La Pocatière;
- Semaines québécoises de réduction des déchets;
- Trousses de bienvenue pour les nouveaux arrivants;
- Articles mensuels dans les bulletins municipaux;
- Chroniques radiophoniques (Ville La Pocatière);
- Tenue de kiosques (compostage, récupération, collecte 3^e voie, Noël écologique, etc.);
- Promotion du programme ICI On recycle!;
- Conférences ponctuelles sur demande;
- Ligne info et site internet de Co-éco.

La MRC de Kamouraska, par l'entremise de Co-éco, a pu bénéficier d'environ 150 000\$ en subvention pour réaliser divers projets en ERE. Cela n'inclut pas le financement obtenu pour les écocentres ou pour l'élaboration et la mise en application du PGMR.

2) Concernant la mise en place d'incitatifs pour valoriser l'effort des citoyens, mise à part la municipalité de Ste-Anne-de-La-Pocatière qui a modifié sa tarification pour 2011 (tarif double pour les déchets comparativement à la collecte sélective, et tarification en fonction du volume, notamment pour les ICI), la plupart des municipalité (12 sur 17 municipalités) ont restreint pour 2011 les quantités de déchets en autorisant l'usage d'un seul bac par porte par collecte. Les citoyens qui nécessitent plus d'un bac sont généralement taxés en conséquence.

3) Concernant la mise en place d'incitatifs socio-économiques visant la reconnaissance des initiatives environnementales réalisées par les entreprises ou les institutions, une catégorie environnement avait été créée pour le gala de reconnaissance du CLD de Kamouraska. Celle-ci a cependant été abolie depuis que le développement durable est devenu un des critères à considérer dans toutes les catégories. Plusieurs entreprises ont réalisé des démarches pour obtenir une attestation *ICI On recycle!* délivrée par *Recyc-*

Québec. La plus haute distinction étant le niveau 3.

Tableau 2 : Liste des attestations *ICI On recycle!* délivrées au Kamouraska

NIVEAU 1 :		
Centre spécialisé de technologie physique du Québec inc.	La Pocatière	2009
CHOX-FM 97,5	La Pocatière	2010
SADC du Kamouraska	La Pocatière	2010
Institut de technologie agroalimentaire	La Pocatière	2011
NIVEAU 2 :		
Alimentation LeBel Inc.	La Pocatière	2010
Cégep de La Pocatière	La Pocatière	2010
Centre spécialisé de technologie physique du Québec inc	La Pocatière	2010
NIVEAU 3 :		
Impressions Soleil inc.	La Pocatière	2008
Alimentation Coop La Pocatière	La Pocatière	2010
Co-éco	La Pocatière	2011

D'autres ICI ont entrepris des démarches à leur propre initiative pour obtenir des certifications environnementales (bâtiment LEED par exemple). Par ailleurs, la pratique du «conseil sans papier» a aussi été adoptée par la MRC et la Ville de La Pocatière.

Sans qu'elles soient directement liées à la réduction à la source, d'autres actions parallèles avaient aussi été ciblées dans le PGM, soit 1) Favoriser l'arrimage des dates entre les contrats de collecte et de transport pour l'ensemble des municipalités, 2) Favoriser les ententes entre les municipalités et MRC pour faciliter la gestion, augmenter l'efficacité et réduire les coûts, 3) Selon le cas, effectuer le transfert des compétences municipales vers la MRC ou tout autre organisme.

Prévu pour décembre 2005, l'arrimage des contrats de collecte ne s'est pas réalisé entièrement, mais des efforts en ce sens ont été réalisés à partir de 2008. Deux regroupements se sont formés en 2010 pour la collecte des déchets et des matières recyclables de 2011 à 2013. Il s'agit du regroupement centre (Kamouraska, Mont-Carmel, St-Bruno, St-Denis, St-Germain, St-Pascal, St-Philippe-de-Néri) et du regroupement de l'est (St-Alexandre, St-André, Ste-Hélène, St-Joseph). Les municipalités de l'ouest se sont rencontrées à ce sujet mais n'ont pas concrétisé d'entente. Ces regroupements ont permis de rationaliser les déplacements et cela s'est traduit en réduction des coûts de collecte.

Tableau 3 : Évolution de coûts de collecte de matières résiduelles

Municipalités	2008	2009	2010	2011	% augm 2010- 2011	% augm 2008- 2011
Kamouraska*	22 600 \$	25 100 \$	25 100 \$	30 000 \$	20%	33%
La Pocatière	175 599 \$	270 191 \$	276 060 \$	238 360 \$	-14%	36%
Mont-Carmel	36 976 \$	44 260 \$	44 260 \$	41 364 \$	-7%	12%
Rivière-Ouelle	46 080 \$	49 776 \$	49 776 \$	50 780 \$	2%	10%
St-Alexandre	42 560 \$	47 560 \$	47 560 \$	56 653 \$	19%	33%
St-André	21 262 \$	27 486 \$	27 486 \$	18 136 \$	-34%	-15%
St-Bruno	14 778 \$	19 100 \$	19 080 \$	13 977 \$	-27%	-5%
St-Denis	21 838 \$	24 640 \$	32 937 \$	25 722 \$	-22%	18%
Ste-Anne-de-La-Pocatière	44 260 \$	63 260 \$	77 847 \$	77 300 \$	-1%	75%
Ste-Hélène	25 471 \$	32 938 \$	32 938 \$	26 829 \$	-19%	5%
St-Gabriel-Lalemant	22 200 \$	30 800 \$	30 800 \$	39 950 \$	30%	80%
St-Germain	9 166 \$	11 329 \$	11 329 \$	9 940 \$	-12%	8%
St-Joseph	10 505 \$	15 018 \$	15 018 \$	12 237 \$	-19%	16%
St-Onésime-d'Ixworth	15 133 \$	24 995 \$	24 995 \$	30 645 \$	23%	103%
St-Pacôme	41 650 \$	81 000 \$	89 151 \$	104 290 \$	17%	150%
St-Pascal	110 854 \$	166 176 \$	167 259 \$	151 854 \$	-9%	37%
St-Philippe-de-Néri	21 500 \$	31 500 \$	32 500 \$	34 138 \$	5%	59%
MRC	682 431 \$	965 129 \$	1 004 096 \$	962 176 \$	-4%	41%

Regroupement Est	total 2010	123 001 \$
même coût pour 2012-2013	total 2011	113 852 \$
	différence 2010-2011	-8% de réduction
Regroupement Centre	total 2010	332 465 \$
	total 2011	306 995 \$
	différence 2010-2011	-8% de réduction
Sans regroupement	total 2010	272 569 \$
(exc.La Pocatière*)	total 2011	302 965 \$
	différence 2010-2011	10% d'augmentation

*En 2011, les m.o. sont dorénavant traitées à la Ville de La Pocatière, d'où la réduction

En 2008, l'instance de la MRC a obtenu une délégation de compétence de la part de l'ensemble des municipalités du territoire pour négocier une entente concernant le traitement des déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivières-des-Vases. Cette entente a été signée pour cinq ans. Une proposition de délégation de compétence englobant toute la gestion des matières résiduelles n'a cependant pas été acceptée par l'ensemble des municipalités.

3. Gestion des déchets

3.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations

En 2003, les actions inscrites au PGMR étaient les suivantes : 1) Effectuer des activités de sensibilisation pour inciter la population à réduire à la source la quantité de matières résiduelles générées, 2) Analyser les réseaux de collecte et les modes de tarification des résidences et des ICI dans le but d'optimiser les activités de collecte et transport, 3) Mettre sur pied un comité de vigilance qui répond au projet de règlement sur l'élimination, 4) Effectuer une caractérisation des ordures ménagères afin de connaître la répartition des différents types de matières et mesurer l'efficacité des actions mises en place par le PGMR, 5) Vérifier la pertinence d'adopter une réglementation spécifique sur l'usage des broyeurs domestiques, 6) S'assurer de la conformité du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri avant l'adoption de la prochaine réglementation sur l'élimination.

De façon générale, toutes ces actions ont été analysées et la plupart ont été réalisées. Cependant, le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)* a obligé le conseil de la MRC à se questionner, en 2008, sur la pertinence de conserver un site d'enfouissement régional. Dans le but d'alimenter cette réflexion, le gestionnaire du site, soit la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, a mandaté la firme Génivar pour évaluer les coûts de mise aux normes du site selon ces nouvelles exigences. De façon sommaire, les coûts estimés dans cette étude correspondent à deux scénarios soit 1) la mise en conformité du site actuel et 2) la mise en place d'un nouveau LET. Le premier scénario était à exclure puisqu'il permettait une prolongation de durée de vie de 8 ans seulement au maximum. L'aménagement d'un nouveau site nécessiterait de faire des démarches telles que : étude d'impact environnementale, demande de certificat d'autorisation du MDDEP, consultations publiques, demande à la CPTAQ, études de sol, etc.

Tableau 4: Estimation des coûts – nouveau LET

Nouveau LET	13 500 tm/an		18 500 tm/an	
	argile	géomembrane	argile	géomembrane
Coûts d'aménagement:				
- long terme (financé sur 20 ans)	13,19 \$	13,19 \$	9,13 \$	9,13 \$
- court terme (tient compte de la fermeture de cellules)	20,23 \$	33,43 \$	20,23 \$	33,18 \$
Coûts d'opération:				
- traitement du lixiviat	30,00 \$	30,00 \$	20,00 \$	20,00 \$
- enfouissement	27,28 \$	27,28 \$	21,00 \$	21,00 \$
Fond de fermeture	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$
Total	93,70 \$	103,90 \$	70,36 \$	83,31 \$

En comparaison de ces coûts, l'enfouissement au LET de Rivière-des-Vases en 2010 est de 54 \$/tm, plus 38\$/tm¹ en frais supplémentaire de transport, pour un total de 102 \$/tm. Étant donné que les coûts d'aménagement sont amortis sur 20 ans, il faudrait aussi actualiser les coûts pour l'acheminement à Cacouna. L'estimation des coûts à long terme, à un taux d'inflation de 4 % pour l'enfouissement et le transport seraient de l'ordre de 133 \$/tm. Par ailleurs, à la fermeture du LES, il faut poursuivre le traitement des eaux du LES (estimé à ± 80 000 \$/an) et continuer à gérer le site et y apporter les travaux d'entretien requis (estimés à ± 100 000 \$/an). Ces frais sont amortis sur 12 000 tonnes, puisque Saint-Roch-des-Aulnaies et Notre-Dame-du-Portage ne participent pas, même si ces municipalités étaient clientes au LES. Selon ces données, le coût unitaire pour ces activités de post-fermeture est de 15 \$/tm.

En 2010, les redevances à l'enfouissement sont passées de 10,88 \$/tm à 20,38 \$/tm, avec l'instauration d'une nouvelle redevance de 9,50 \$.

Outre les considérations économiques, l'enfouissement de matières organiques génère des gaz à effet de serre très actifs dont l'émission serait plus nuisible que celle émise lors du transport des matières vers Cacouna. Cependant, si la majorité des matières organiques sont retirées des déchets, l'émission serait amenuisée. Un système de captage et de brûlage des biogaz pourrait aussi être installé mais pour des quantités inférieures à 50 000 tm/an, cela représente des coûts supplémentaires importants à la tonne.

À la suite de discussions au conseil de la MRC, la décision de fermer le site de Saint-Philippe-de-Néri a été prise et le site a cessé ses activités le 31 décembre 2008. Dans le but d'analyser différents scénarios visant à contrer l'augmentation anticipée des coûts de transport vers Cacouna, un comité a été créé, soit le *Comité intermunicipal de gestion des matières résiduelles (déchets)*, composé d'un représentant élu par municipalité, de deux représentants de la MRC et coordonné par Co-éco. Il a d'abord été recommandé aux municipalités de se regrouper par territoire, par type de matières ou par secteurs (résidentiel, ICI). Les municipalités ont d'abord préféré analyser d'autres options dont le transbordement via soit un centre de transfert, un système «Transtor», ou avec des camions Multi-box. Ces options n'ont pas été retenues principalement pour des raisons économiques. À la suite de ces analyses, et suite à l'augmentation des coûts de transport constatée à partir de 2009, 11 municipalités sur 17 se sont regroupées en deux territoires en prévision du renouvellement des contrats de collecte pour 2011. Douze municipalités ont aussi obligé l'utilisation d'un bac roulant unique pour permettre la mécanisation de la collecte et pour inciter les citoyens à limiter les quantités de déchets.

¹ En 2010, ce coût supplémentaire était de 38 \$/tm, mais avec les efforts de regroupement des 11 municipalités, il est baissé à 31 \$/tm.

3.2 Statistiques

En 2010, les 17 municipalités ont acheminé 8927 tonnes de matières au LET de Rivières-des-Vases.

Tableau 5 : Tonnage enfouis par municipalité de 2003 à 2010 et pourcentage de réduction

Municipalités	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	% réduction 2003 à 2010
Kamouraska	314	319	334	331	280	253	248	263	16%
La Pocatière	2598	2556	2734	2562	2464	2357	2469	2358	9%
Mont-Carmel	389	447	485	418	461	412	390	410	-5%
Rivière-Ouelle	469	468	489	473	491	444	411	444	5%
St-Alexandre	754	751	762	789	764	807	714	764	-1%
St-André	231	231	145	202	206	212	209	228	1%
St-Bruno	109	123	112	109	112	118	115	131	-20%
St-Denis	203	190	209	197	184	181	173	179	12%
Ste-Anne	636	633	690	602	490	584	515	538	15%
Ste-Hélène	278	299	303	314	260	281	249	259	7%
St-Gabriel	216	243	238	229	229	224	210	214	1%
St-Germain	83	83	93	85	90	88	80	91	-9%
St-Joseph	120	120	134	126	117	117	106	120	0%
St-Onésime	196	218	195	183	191	178	185	192	2%
St-Pacôme	615	688	829	668	653	651	590	619	-1%
St-Pascal	1762	1881	1921	1807	1849	1524	1332	1371	22%
St-Philippe	510	491	504	544	508	487	458	501	2%
MRC	9484	9742	10177	9638	9348	8917	8455	8927	6%

Le tonnage total acheminé au LET a diminué de 557 tonnes depuis 2003. Dans le but de connaître la performance des municipalités, il faut tenir compte de la variation de la population et exprimer les résultats en kilogrammes par personne par année. Depuis 8 ans, la quantité enfouie par personne a augmenté ou diminué selon les municipalités, et elle a diminué de 3 % pour l'ensemble de la MRC. Le tonnage moyen par personne pour l'ensemble de la MRC est passé de 420 kg en 2003 à 409 kg en 2010. Le tableau et les graphiques suivants démontrent l'évolution de l'enfouissement pour la MRC.

Tableau 6 : Tonnage enfouis par municipalité de 2003 à 2010, en kg/personne

Municipalités	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	% réduction 2003 à 2010
Kamouraska	443	454	466	470	391	353	366	396	11%
La Pocatière	567	566	612	560	562	505	541	535	6%
Mont-Carmel	306	358	388	349	383	335	322	343	-12%
Rivière-Ouelle	369	394	414	406	417	379	366	393	-7%
St-Alexandre	414	403	421	420	417	424	379	387	7%
St-André	354	349	216	326	304	330	331	355	0%
St-Bruno	197	217	201	205	204	217	221	241	-22%
St-Denis	405	394	439	376	397	338	321	329	19%
Ste-Anne	340	335	370	327	266	311	279	300	12%
Ste-Hélène	296	315	317	350	272	305	268	280	5%
St-Gabriel	259	287	279	290	272	278	270	277	-7%
St-Germain	279	273	318	281	317	284	273	302	-8%
St-Joseph	292	292	318	314	278	287	267	285	2%
St-Onésime	314	343	304	316	305	300	326	339	-8%
St-Pacôme	364	400	487	397	378	379	347	378	-4%
St-Pascal	486	508	524	516	512	430	379	397	18%
St-Philippe	549	503	533	612	556	545	523	580	-6%
MRC	420	430	453	436	421	397	383	409	3%

La faible performance de la municipalité de St-Philippe-de-Néri serait attribuée en partie aux quantités de déchets de la halte routière. Par ailleurs, comme les quantités de déchets en provenance des ICI sont presque en totalité comprises dans les collectes municipales, il est normal que le nombre de kilogrammes par personne soit plus élevé à La Pocatière.

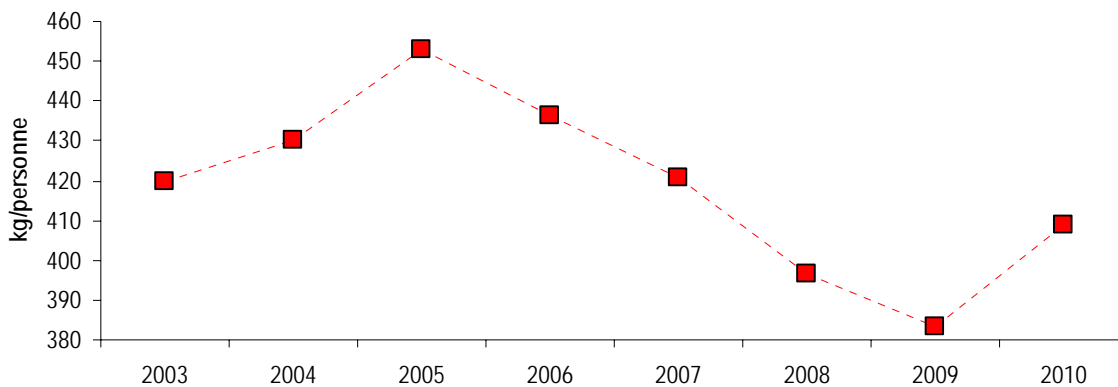


Figure 1 : Évolution de la performance de la MRC, en kg par personne

On remarque que les quantités enfouies ont augmenté dans toutes les municipalités² entre 2009 et 2010. Nous ignorons ce qui a causé cette augmentation. Peut-être que cela a un lien avec les conditions économiques.

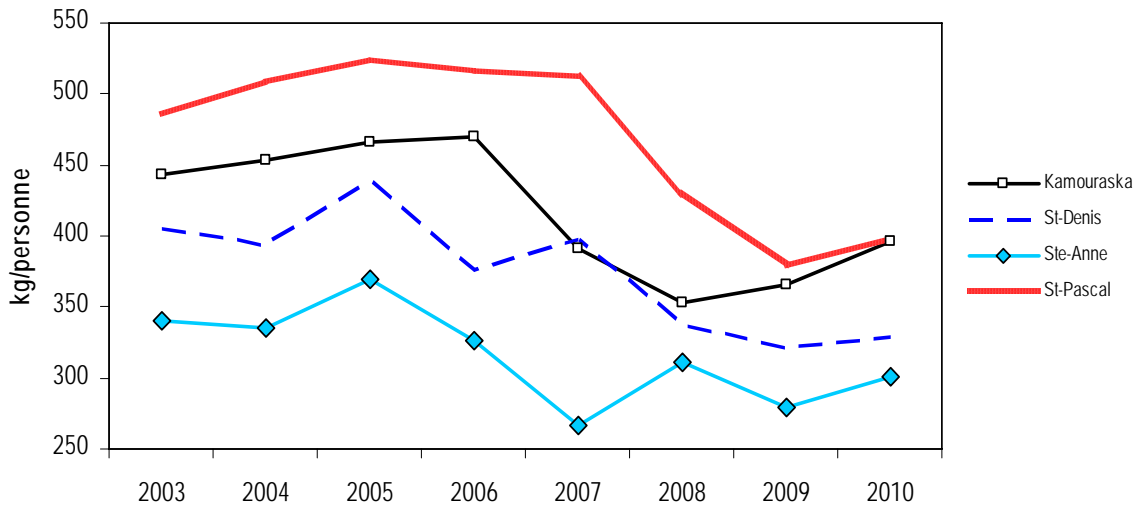


Figure 2 : Municipalités ayant le plus réduit les quantités enfouies par personne depuis 2003

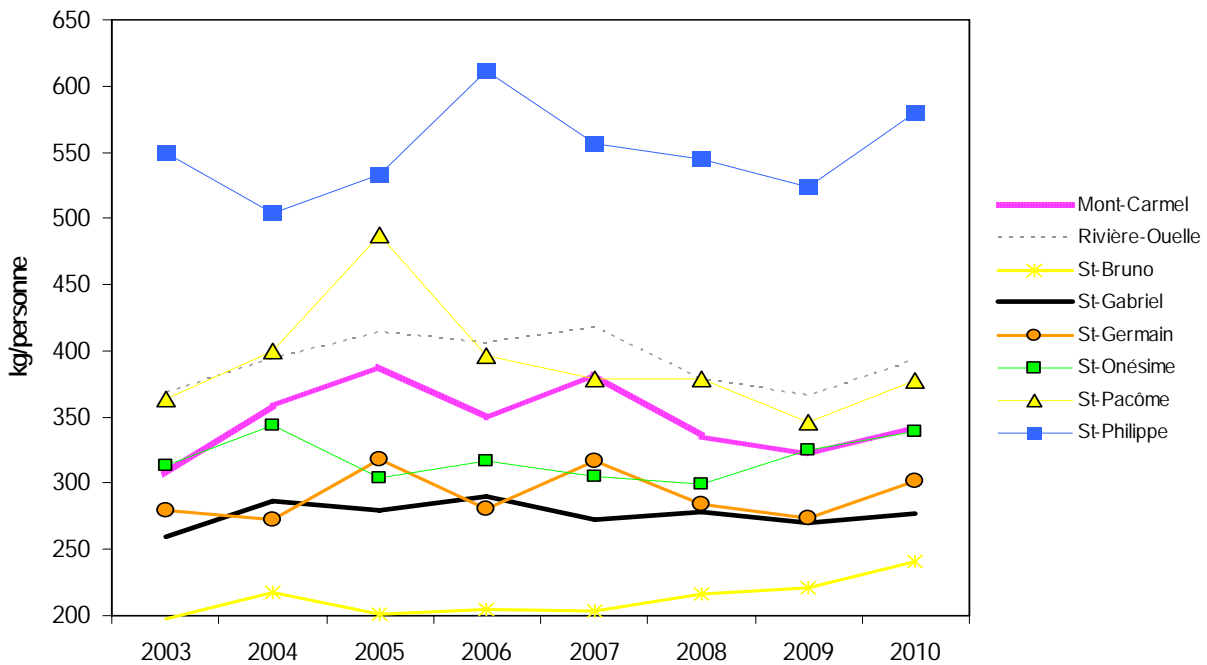


Figure 3 : Municipalités dont les quantités enfouies par personne ont augmenté depuis 2003

² À l'exception de La Pocatière qui a recommencé en septembre 2010 à valoriser les matières organiques.

Les municipalités qui n'apparaissent dans ces graphiques, soit La Pocatière, St-Alexandre, St-André, Ste-Hélène, St-Joseph, ont réduit de 2 à 7 % les quantités enfouies par personne, depuis 2003 (se référer au tableau 6).

3.3 Actions proposées

Le retrait des matières organiques des déchets est une action à traiter en priorité. Le Comité intermunicipal se penchera sur cette question en 2011, d'autant plus que la mise en fonction d'une usine de méthanisation au LET de Rivière-des-Vases est prévue pour janvier 2012, et que des pénalités à l'enfouissement pour ceux qui n'y achemineraient pas leurs matières organiques sont prévues.

Une autre action à réaliser en priorité serait de poursuivre les efforts de regroupement pour les municipalités de l'ouest du territoire. La collecte des déchets pourrait être réduite à une fréquence d'une fois aux trois semaines pendant l'hiver, voire aux quatre semaines advenant la mise en place d'une gestion séparée des matières organiques. Pour optimiser les déplacements, les itinéraires pourraient être établis par géo référencement et la pesée par municipalité pourrait aussi inciter les municipalités à améliorer leur performance. La collecte des conteneurs pourraient être gérées indépendamment.

Telle qu'appliquée dans la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière, la tarification des déchets pourrait être supérieure à celle des matières recyclables, et ce, en fonction du volume et du nombre de contenants, notamment pour les ICI. Une réglementation interdisant certaines matières permettrait également de réduire les quantités enfouies (plastiques agricoles, bois, résidus verts). Bien que les résidus provenant des entrepreneurs en construction ne fasse pas partie des collectes municipales, une réglementation les obligeant à trier les matériaux secs et à les valoriser permettrait aussi de réduire l'enfouissement.

La mise en place de conteneurs de dépannage dans toutes les municipalités permettrait de réduire la présence de dépôts sauvages.

Dernier aspect et non le moindre, la récurrence des activités de sensibilisation et d'information doit être maintenue car il est reconnu que les gens ont tendance à relâcher leurs efforts si on ne leur rappelle pas l'importance et les répercussions environnementales, économiques et sociales des gestes qu'ils posent au quotidien. Les actions visant la réduction à la source doivent être privilégiées.

4. Gestion des matières recyclables

4.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations

En 2003, les actions inscrites au PGMR étaient les suivantes : 1) sensibiliser les citoyens sur l'importance de participer à la collecte des matières recyclables et les informer des matières acceptées dans les centres de tri, 2) s'assurer que toutes les municipalités exigent les mêmes matières dans leur devis, 3) exiger des transporteurs qu'ils ramassent les bacs de matières recyclables uniquement lors de cette collecte, 4) donner des billets de courtoisie aux citoyens qui ne participent pas ou contaminent la collecte des matières recyclables, 5) effectuer des visites pour vérifier la pertinence d'utiliser des conteneurs dans les multilogements et les commerces, 6) inciter le gouvernement à créer un système de certification des centres de tri basé sur la qualité des services offerts, 7) s'assurer que le gouvernement développe des marchés au Québec pour une plus grande gamme de matières, 8) effectuer des appels d'offre séparés pour la collecte et le traitement des matières recyclables, 9) favoriser le développement d'un centre de tri unique sur l'ensemble du territoire de la MRC, 10) adopter un règlement pour interdire la mise aux ordures et l'enfouissement des matières recyclables incluant des pénalités.

La collecte sélective porte-à-porte est implantée dans toutes les municipalités de la MRC et elle dessert l'ensemble du secteur ICI. Les matières recyclables sont traitées dans deux centres de tri soit Services sanitaires Roy situé à Saint-Pascal et Société Via situé à Rivière-du-Loup. Diverses campagnes de sensibilisation ont été réalisées, ainsi que des tournées de vérification de bacs accompagnées de billets de courtoisie, et de l'accompagnement auprès des ICI. L'inclusion au devis et contrat, ainsi qu'aux règlements municipaux, d'une interdiction d'enfouir ce type de matières sous peine d'amende, n'a pas été mis en application. Les appels d'offres pour la collecte et le traitement des matières se font de façon séparée.

4.2 Statistiques

En 2010, les 17 municipalités ont acheminé 2601 tonnes métriques de matières dans les centres de tri.

Tableau 7 : Tonnage recyclé par municipalité de 2006 à 2010 et pourcentage d'augmentation

Municipalités	2006	2007	2008	2009	2010	augmentation 2006 à 2010
Kamouraska	78	86	87	85	84	7%
La Pocatière	736	783	734	709	721	-2%
Mont-Carmel	107	110	117	118	124	14%
Rivière-Ouelle	109	134	110	110	110	1%
St-Alexandre	119	162	192	186	165	28%
St-André	68	70	76	67	69	2%
St-Bruno	42	44	46	42	38	-9%
St-Denis	36	54	52	44	58	38%
Ste-Anne	176	173	176	175	174	-1%
Ste-Hélène	84	85	93	91	90	7%
St-Gabriel	70	68	71	68	68	-3%
St-Germain	24	27	27	29	27	11%
St-Joseph	36	36	36	60	60	41%
St-Onésime	46	47	49	48	48	4%
St-Pacôme	183	188	178	192	186	1%
St-Pascal	463	481	490	484	484	4%
St-Philippe	64	96	89	91	94	31%
MRC	2440	2646	2622	2599	2601	6%

Les chiffres en gras sont basés sur les tonnages de l'année précédente

Le tonnage total acheminé aux centres de tri a augmenté de 161 tonnes depuis 2006. Dans le but de connaître la performance des municipalités, il faut tenir compte de la variation de la population et exprimer les résultats en kilogrammes par personne par année. Depuis 5 ans, la quantité recyclée par personne a augmenté ou diminué selon les municipalités, et elle a augmenté de 7 % pour l'ensemble de la MRC. Le tonnage moyen par personne pour l'ensemble de la MRC est passé de 110 kg en 2006 à 119 kg en 2010. Ces résultats démontrent que le tonnage récupéré par personne est assez stable depuis 2007. Le tableau suivant démontre l'évolution de la collecte sélective par municipalité.

Tableau 8 : Tonnage recyclé par municipalité de 2006 à 2010, en kg/personne

Municipalités	2006	2007	2008	2009	2010	augmentation 2006 à 2010
Kamouraska	111	121	121	125	127	13%
La Pocatière	161	178	157	155	164	2%
Mont-Carmel	89	91	95	97	104	14%
Rivière-Ouelle	94	114	94	98	97	4%
St-Alexandre	63	88	101	99	84	25%
St-André	109	104	118	106	108	-1%
St-Bruno	78	80	84	81	70	-11%
St-Denis	69	117	97	81	107	36%
Ste-Anne	95	94	94	95	97	2%
Ste-Hélène	94	89	101	98	98	4%
St-Gabriel	89	81	88	87	88	-1%
St-Germain	79	95	87	99	89	11%
St-Joseph	89	84	88	152	142	38%
St-Onésime	79	75	82	85	84	6%
St-Pacôme	109	109	104	113	114	4%
St-Pascal	132	133	138	138	140	6%
St-Philippe	73	105	100	104	109	33%
MRC	110	119	117	118	119	7%

Les chiffres en gras sont basés sur les tonnages de l'année précédente

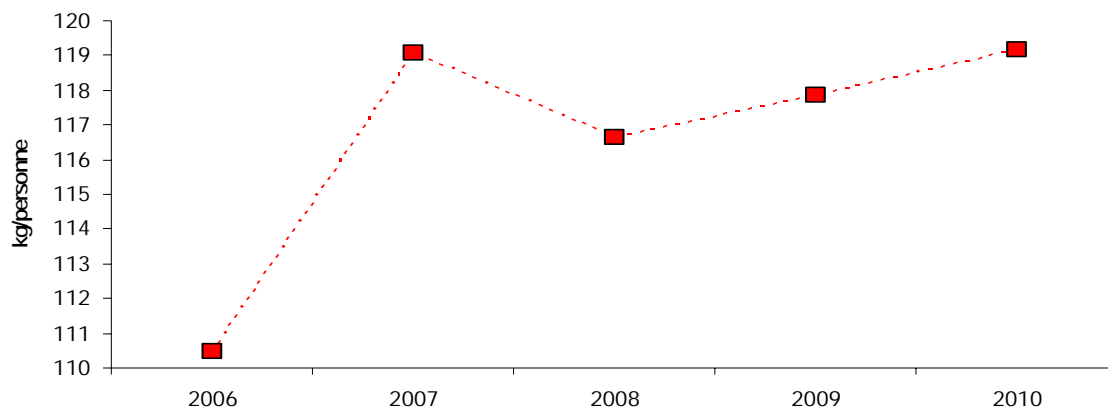


Figure 4 : Évolution de la performance de la MRC, en kg par personne

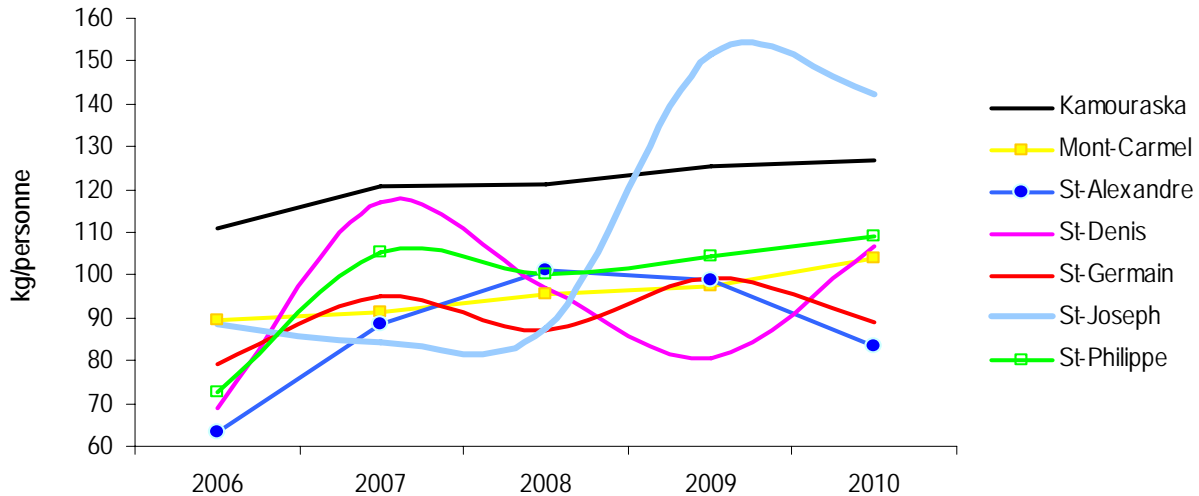


Figure 5 : Municipalités ayant le plus augmenté les quantités récupérées par personne depuis 2006, soit de 11 à 38 %.



Figure 6 : Municipalités dont les quantités récupérées par personne ont diminué depuis 2006, soit de 1 à 11 %.

Les municipalités qui n'apparaissent dans ces graphiques ont augmenté les quantités récupérées par personne de 2 à 6 % depuis 2006 (se référer au tableau 8).

4.3 Actions proposées

En se basant sur la caractérisation de Recyc-Québec, la portion de matières recyclables représenterait 40 % du total des matières résiduelles générées par les ménages. En se basant sur les tonnages de matières en 2010, il y aurait 20,7 % des matières générées qui auraient été acheminées dans les centres de tri. On estime donc à environ 20 % le potentiel de récupération des matières recyclables qui se retrouvent

actuellement dans les déchets, ce qui correspond à la moitié du potentiel récupérable. La solution pour améliorer cette situation repose essentiellement sur la réglementation et sur la sensibilisation puisque les services sont présents et accessibles partout sur le territoire. L'adoption d'une tarification incitative, tel que pratiquée à Sainte-Anne-de-La-Pocatière³ permettrait d'augmenter cette proportion. L'application de la réglementation obligeant le tri à la source des matières recyclables permettrait aussi de récupérer davantage de matières. Par ailleurs, une caractérisation et une étude sur le comportement des citoyens qui ne participent pas ou peu à cette collecte permettraient de trouver des solutions à ce problème.

5. Gestion des matières organiques

5.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations

En 2003, parmi les actions inscrites au PGMR figuraient les suivantes : 1) promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage, 2) implanter des dépôts de résidus verts, 3) étendre la collecte des feuilles d'automne et des sapins de Noël à l'ensemble des municipalités, 4) adopter des règlements municipaux pour interdire l'enfouissement des résidus verts.

Parmi les mesures incitatives, plusieurs municipalités ont accordé des rabais sur l'achat de composteurs domestiques. À chaque année, des formations sur le compostage domestiques sont offertes sur le territoire. Des activités récurrentes d'information et de sensibilisation sur l'herbicyclage ont aussi été réalisées au cours des dernières années. Quelques municipalités ont aménagé des lieux de dépôt de résidus verts ou ont des ententes avec des producteurs agricoles qui acceptent les feuilles mortes. Quoique cette pratique tende à disparaître depuis l'avènement des écocentres, certaines municipalités offrent un service de collectes de sapins de Noël et de feuilles mortes. Les résidus verts provenant des écocentres, à l'exception des branches, sont acheminés chez des producteurs agricoles pour y être compostés. Une partie de ce compost est redistribuée aux citoyens via les écocentres. Les branches sont broyées et les copeaux sont vendus comme paillis ou en tant que combustible pour les chaudières à biomasse.

De 2003 à 2006, Co-éco a mené un projet pilote en trois volets dans les municipalités de : La Pocatière (collecte porte-à-porte de bacs roulants auprès de 300 résidences - résidus végétaux de cuisine et résidus verts – compostage à la ferme); St-Pascal (collecte porte-à-porte de sacs de résidus verts seulement); St-Bruno (distribution de composteurs domestiques à tous les foyers, formation et suivi à domicile).

³ La taxe municipale pour les déchets représente le double de la taxe pour les matières recyclables. Les ICI sont taxé en fonction du volume des contenants.

Depuis 2007, la Ville de La Pocatière offre une collecte porte-à-porte de matières organiques. Cette 3e collecte dessert toute la ville, incluant les ICI. D'abord traitées à la ferme Lapokita, les matières organiques sont dirigées, depuis 2010, vers un projet pilote de phytoremédiation; c'est-à-dire qu'à la suite d'un traitement sommaire, les matières sont épandues sur des cultures de saules situées près des bassins d'épuration de la ville. Les matières collectées sont déposées sur une plate-forme de béton située au même endroit. Le lixiviat est traité dans les bassins. À la fin du projet, la ville devra faire une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP si elle veut continuer cette activité.

5.2 Actions proposées

Le traitement à domicile des matières organiques étant la méthode la plus économique et environnementale, la promotion de cette pratique est souhaitable. Le traitement local dans les municipalités faiblement peuplées et éloignées est aussi une option à considérer. Ce type de traitement par compostage à l'aide d'équipements spécialisés est à considérer pour traiter les matières d'origine végétale, ce qui exclut la viande. La mise au rebut des résidus verts (herbe coupé, feuilles mortes, branches) devrait être interdite. Les citoyens devraient obligatoirement gérer ces matières à domicile ou venir les déposer dans les écocentres. La sensibilisation sur la gestion à domicile de ces matières devrait être poursuivie (herbicyclage, broyage des feuilles et compostage).

Pour les résidus de cuisine, lorsque l'usine de méthanisation de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMÉR) de Rivière-du-Loup sera fonctionnelle (prévue en janvier 2012), ces matières devraient y être acheminées. Une collecte regroupée est recommandée. Si elles sont traitées autre part, le tarif à l'enfouissement au LET de Rivière-des-Vases sera plus élevé pour les déchets que si elles sont dirigées vers cette usine. En 2011, le comité intermunicipal analysera les différents scénarios possibles pour la gestion des matières organiques.

Dans l'optique où il n'y a qu'un seul bac roulant par porte à collecter pour les déchets, il devient faisable de mieux contrôler la mise aux rebuts de certaines matières. Par exemple, les citoyens qui s'engagent à composter à domicile pourraient enfin bénéficier d'une reconnaissance en étant moins taxés, étant donné qu'il serait difficile de «tricher». Dans le même sens, il devient plus difficile de jeter des matières recyclables aux déchets si le volume disponible est limité, de même qu'il est encore plus difficile de les jeter dans le bac brun si celui-ci a un volume moindre que celui utilisé pour la collecte sélective.

6. Gestion des écocentres

6.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations

En 2003, les actions inscrites au PGMR concernant les matières actuellement acceptées dans les écocentres étaient les suivantes : 1) RDD : mise en place et promotion de points de dépôts municipaux, sensibilisation des citoyens, activités de lobbying, point de dépôt centralisé (entente inter municipale) et collectes municipales complémentaires, réglementation interdisant l'enfouissement, 2) encombrants : étude de marché pour la mise en place d'écocentres, inventaires des récupérateurs, inventaire des dépôts sauvages, collectes séparées et acheminement dans les écocentres, réglementation interdisant l'enfouissement, 3) textiles : soutenir les comptoirs d'articles usagés, sensibiliser les citoyens, installer des bacs de réception dans les municipalités, distribuer des sacs promotionnels aux résidants afin d'encourager la disposition dans les lieux de dépôts, 4) résidus de CRD : programme d'information pour les entrepreneurs, activités de lobbying, implantation d'un centre régional de tri de matériaux secs, projet de déconstruction sélective sur les chantiers, 5) résidus verts : promotion de l'herbicyclage, implantation de lieux de dépôts municipaux, collecte de feuilles mortes et de sapins de Noël, réglementation interdisant l'enfouissement.




Il y a actuellement trois écocentres en fonction dans la MRC de Kamouraska : La Pocatière, Saint-Pascal et St-Alexandre. Ceux-ci sont fermés pendant la période hivernale. Les matières acceptées en provenance du secteur résidentiel seulement sont les suivantes : bois, métal, résidus verts, matériaux secs, RDD, appareils de technologies de l'information et des communications (TIC), pneus, encombrants, petits accessoires, textiles, matériaux patrimoniaux. Depuis 2006, l'achalandage observé dans les écocentres démontre la nécessité et la popularité de ce service auprès des citoyens. À partir d'une extrapolation des hypothèses présentées dans une étude réalisée par Chamard et associées en 2003, un objectif de 344 tonnes avait été déterminé pour l'année 2009. En 2009, ce sont 989 tonnes qui ont été valorisées, et 1046 tonnes en 2010.

Dans le but de récupérer les matériaux patrimoniaux, un entrepôt ainsi qu'un service de collecte sur appel pour les résidants de la MRC de Kamouraska ont été mis en place par Co-éco. Les matériaux

patrimoniaux récupérés dans les écocentres sont aussi acheminés à l'entrepôt situé à Saint-Pascal. Les personnes intéressées à acheter ces matériaux doivent s'y rendre sur rendez-vous. Une vente annuelle au printemps permet d'écouler une bonne partie des matériaux accumulés. Ceux-ci se composent essentiellement de portes et de fenêtres en bois. À l'occasion, on y retrouve d'autres éléments architecturaux d'intérêt.

Les branches et les plastiques agricoles ne sont plus acceptés dans les écocentres depuis l'automne 2010. Ils sont dorénavant acheminés à l'ancien LES de St-Philippe-de-Néri. La raison étant que les branches pourront y sécher sur une période d'un an dans le but de les transformer en copeaux de qualité acceptable pour les chaudières à biomasse. Quant aux plastiques, cela permettra de désencombrer les écocentres.

Les matériaux secs (voir liste) sont acceptés depuis 2009, mais les usagers doivent payer un montant pour s'en départir. Ce sont les seules matières pour lesquelles un montant est demandé. Ces matières en vrac sont acheminées au centre de tri de Conteneurs KRT à Rivière-du-Loup.

MATERIAUX SECS		
REFUSÉ	ACCEPTÉ	DES FRAIS S'APPLIQUENT
<ul style="list-style-type: none"> Papier goudronné Laine minérale et autres isolants Tapis Prélat Métal Plastique Styromousse Clapboard de vinyle 	<ul style="list-style-type: none"> Bardeau d'asphalte Gypse (gyproc) Miroir (sans cadrage) Vitre (sans cadrage) Verre trempé Mélamine Céramique Clapboard de masonite Toilette en porcelaine Lavabo en porcelaine 	

Pour le moment, le textile est vendu à un acheteur itinérant qui l'achemine dans une entreprise de récupération située à Montréal. L'alternative préconisée par la MRC pour la récupération des vêtements est cependant de les apporter dans les comptoirs d'articles usagés, lorsqu'ils sont en bon état afin de s'assurer de leur réutilisation. Il en est de même pour les petits accessoires (livres, jouets, ustensiles, équipements de sport, petit mobilier, etc) : lorsqu'ils sont en bons états, ces objets peuvent être revendus dans les comptoirs d'articles usagés ou disposés dans les écocentres.

Concernant les encombrants, le fait que certaines municipalités offrent un service de collectes spéciales quelques fois par année (et parfois même tout au long de l'année, en même temps que les déchets), n'incite pas les citoyens à utiliser les écocentres. Par ailleurs, selon l'accessibilité des débouchés, certaines matières peuvent, d'une année à l'autre, ne pas être récupérées par la suite. Par exemple, une entreprise de récupération de matelas qui cesse ses activités entraîne le retrait de cette matière de la liste des objets récupérables. Mis à part les appareils en métal, les encombrants et les articles qui ne sont pas revendus sont laissés à l'extérieur et doivent être enfouis à la fermeture des écocentres pour l'hiver. Les abris qui contiennent les textiles et les TIC ne sont pas assez grands pour abriter d'autres types de matières.

Les produits potentiellement toxiques ne représentent qu'une infime partie des déchets en termes de tonnage. Toutefois, leur élimination représente un risque élevé et c'est pourquoi les écocentres acceptent les médicaments, peintures, huiles, ampoules fluo compactes, piles, pesticides, tubes fluorescents, etc. Les médicaments périmés peuvent aussi être rapportés dans les pharmacies. Laurentides ReSource (anciennement Peintures récupérées du Québec) offre un service gratuit de collecte de peintures, d'huiles et d'ampoules fluo compactes. La plupart des garagistes acceptent aussi les huiles à moteur et les batteries, tandis que plusieurs quincailliers acceptent la peinture. Depuis 2009, toutes les écoles du KRTB récupèrent, par l'entremise de la Mini-collecte, les piles, les cartouches d'encre, les CD et DVD (ainsi que d'autres matières non dangereuses telles que les lunettes, les goupilles d'aluminium et les attache à pain en plastique).

Les TIC accumulés dans les écocentres sont acheminés au CEFER de Bellechasse. Certains détaillants d'électroniques reprennent aussi les ordinateurs et les cellulaires. Certaines Caisses populaires Desjardins récupèrent les cellulaires. La Polyvalente de La Pocatière récupère les ordinateurs.



6.2 Statistiques

Depuis leur ouverture, l'achalandage ainsi que le taux de détournement dans les écocentres ne cessent d'augmenter. Seul l'écocentre de Saint-Alexandre a connu un ralentissement de ses activités en 2010, ce qui est sûrement dû à la diminution des heures d'opérations. Depuis 2007, l'achalandage a presque doublé dans les écocentres.

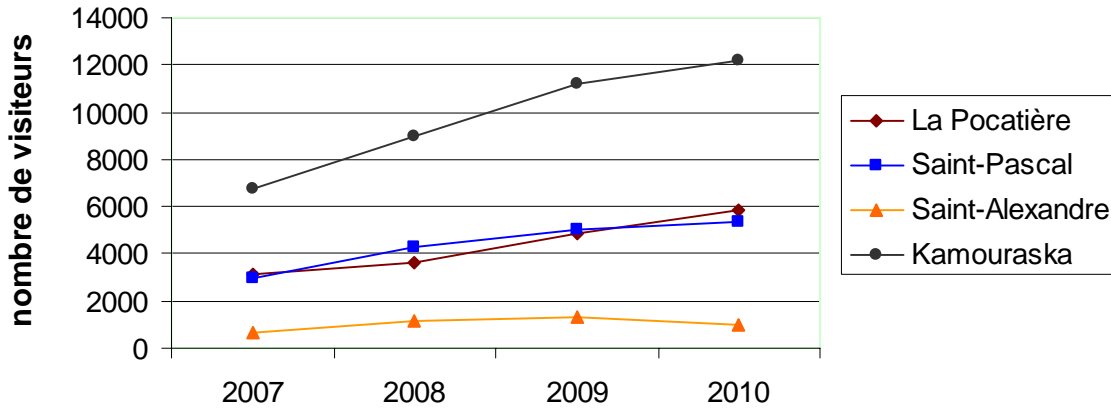


Figure 7 : Achalandage dans les trois écocentres de la MRC de 2007 à 2010

La figure suivante présente le tonnage détourné par matière depuis 2007.

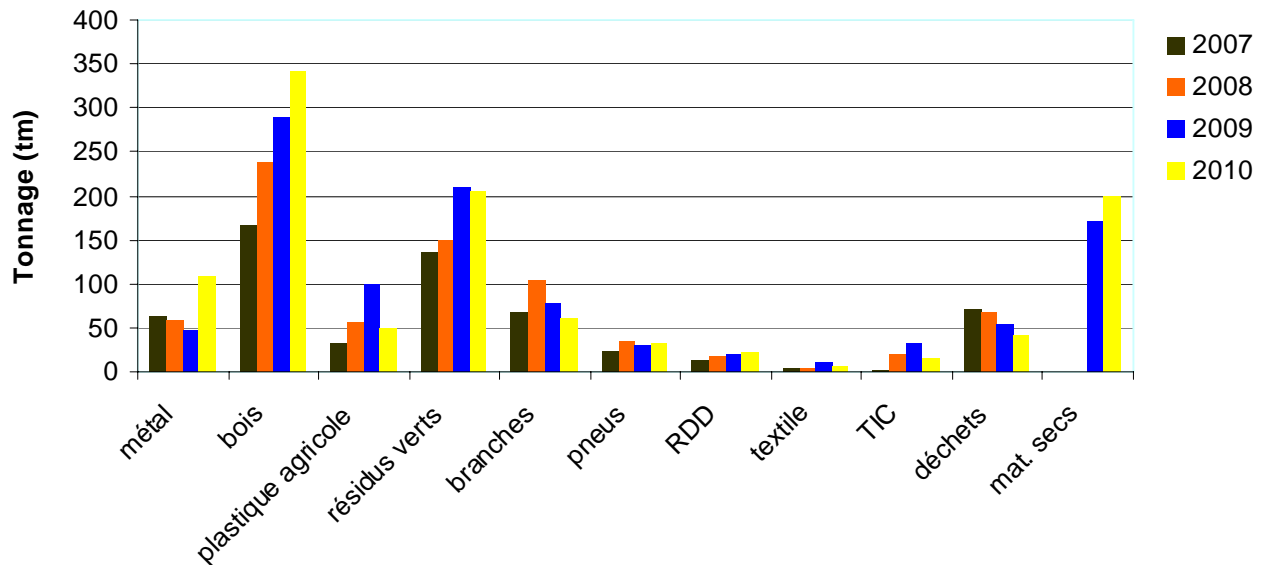


Figure 8 : Tonnage par types de matières dans les écocentres de 2007 à 2010

Tel que mentionné précédemment, en 2010, ce sont 1046 tonnes qui ont été valorisées. La quantité de déchets transitant par les écocentres est en baisse constante. Ceci peut être attribué à la sensibilisation des citoyens et aussi à la vigilance des préposés.

Pour avoir des informations détaillées concernant le budget ou les statistiques annuelles, il faut se référer aux rapports d'activités annuels.

6.3 Actions proposées

Étant donné que le principal problème rencontré dans les écocentres est la gestion des encombrants, il serait pertinent de les gérer plus efficacement en les entreposant à l'abri des intempéries. Les articles en bon état, tels que le mobilier, articles de sport, vêtements, etc. pourraient être revendus. Lorsqu'ils sont en mauvais état mais récupérables, ils pourraient être réparés, sinon ils pourraient être défaits pour en récupérer les matériaux tels que le bois et le métal, comme pour les matelas par exemple. Un local pourrait servir à la fois d'entrepôt, d'atelier et de magasin. Il pourrait aussi réunir des services de réparation de vêtements, souliers, petits appareils électriques, vélo, etc. Le bois récupérable pourrait aussi être revendu pour des travaux ou en tant que bois d'allumage. Les employés des écocentres pourraient y travailler pendant l'hiver. La mise en place d'un complexe multi fonctionnel (remise en fonction, déconstruction et tri, valorisation, revente), qui traiterait également certaines matières provenant du secteur ICI, contribuerait à améliorer le taux de récupération global de la MRC. Un service de collectes spéciales combiné permettrait d'alimenter ce complexe. Une liste détaillée de matières acceptées dans les écocentres (incluant livres, articles de sport, vêtements, souliers, jeux, articles en cuir, outils, toiles, cordage, etc.) permettrait de rejoindre les citoyens qui ne se rendent pas dans les écocentres ou les comptoirs d'articles usagés. Ces derniers pourraient d'ailleurs venir s'y approvisionner au besoin.

En ce qui concerne les plastiques agricoles, ils devraient idéalement être inclus dans la collecte sélective et transiter par les centres de tri. Une autre alternative serait de les transformer en carburant à l'aide d'une unité mobile de pyrolyse. Cet équipement est en fonction au États-Unis et devrait être disponible au Québec vers la fin de l'année 2011. Sinon, l'implantation d'une usine de nettoyage dans la région permettrait d'écouler plus facilement ce type de plastique, dont le principal frein à la récupération est le taux élevé de contaminants. Advenant la présence d'une telle usine, le point de dépôt pourrait être localisé à cet endroit.

7. Gestion des résidus des industries, commerces, institutions (ICI)

7.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations

En 2003, les actions inscrites au PGMR étaient peu ambitieuses et ont été pour la plupart réalisées. Par exemple, la mise en place de la collecte sélective partout, la récupération des plastiques dans les entreprises agricoles, la sensibilisation des décideurs et employés. En ce qui concerne les matières organiques cependant, ce secteur n'est pas plus avancé que le résidentiel, à l'exception de La Pocatière où la plupart des ICI participe à la collecte 3 voies. À part cela, Co-éco offre du service-conseil sur demande.

7.2 Actions proposées

Un secteur qui enfouit actuellement beaucoup de matières et pour qui la récupération est problématique est celui de la construction. En effet, peu d'entrepreneurs prennent le temps de séparer les matériaux lors de l'exécution de travaux, car cela ferait trop augmenter la facture des clients. Par ailleurs, les aléas du climat font en sorte qu'ils concentrent les contrats autour de l'été et qu'ils ont des horaires chargés et des délais à respecter. De plus, ils ne sont pas très incités à faire des efforts puisque le tarif à l'enfouissement est à peu près équivalent à celui du récupérateur le plus accessible, soit conteneur KRT à Rivière-du-Loup. S'il y avait une interdiction d'enfouir certains matériaux au LET, ou s'il y avait un lieu de traitement situé plus près, peut-être que cela justifierait davantage d'investir un peu de temps pour faire du tri lors des travaux. Advenant l'implantation d'un centre de traitement tel que mentionné au point 6.3, les entrepreneurs pourraient y avoir accès à un tarif compétitif à l'option d'enfouir à Cacouna.

8. Gestion des boues

8.1 Rappel des scénarios proposés et réalisations

En 2003, les actions inscrites au PGMR étaient les suivantes : 1) préciser les inventaires des fosses septiques présentes sur le territoire, 2) sensibiliser les citoyens, 3) responsabiliser les municipalités pour qu'elles prennent en charge le service de vidange des boues, 4) déterminer une fréquence de vidange obligatoire et réglementer en ce sens, 5) s'assurer que les boues sont acheminées par les entreprises de collecte à un centre de traitement autorisé par la MRC.

Actuellement, chaque municipalité gère la vidange des boues sur son territoire. La plupart des municipalités ont adopté un règlement qui oblige la vidange systématique des résidences isolées aux deux

ans pour les résidences permanentes et au quatre ans pour les résidences saisonnières. Il y a actuellement trois entreprises qui collectent les boues dans la MRC, ces entreprises doivent en disposer dans des sites de traitement autorisés par le MDDEP. Actuellement, à l'exception de la municipalité de St-Alexandre qui enfouies directement les boues, les autres municipalités signent des contrats de collecte qui incluent le traitement chez Campor à Rivière-du-Loup.

8.2 Actions proposées

Lorsque l'usine de méthanisation sera en marche, il sera possible d'y acheminer les boues de fosses septiques. En ce qui concerne les boues provenant de la vidange des étangs aérés, une technique préconisée est de retirer le matériel, l'entreposer pour l'égoutter, et le valoriser sur des terres agricoles, selon les recommandations d'un agronome. En septembre 2010, la municipalité de Ste-Hélène a utilisé cette méthode. La valorisation sur des cultures de saules est aussi une solution qui semble intéresser les municipalités. Mont-Carmel a d'ailleurs entrepris des démarches pour tester cette méthode sur un hectare de culture. Il est possible que les boues de la Ville de La Pocatière soient également épandues sur ses plantations de saules lors de la prochaine vidange des étangs. Ce type de valorisation requiert un certificat d'autorisation du MDDEP.

CONCLUSION

Dans la prochaine version du PGMR, la MRC devrait se fixer des objectifs en lien avec sa réalité, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité financière du milieu, des aspects sociaux et du cycle de vie des filières de récupération, ce qui implique de considérer la réduction des GES, notamment en lien avec le transport. En ce sens, les options doivent être analysées en fonction des trois pôles du développement durable, soit économique, environnemental et social.

Dans une optique économique, le regroupement des collectes, combiné à l'obligation de se munir d'un bac roulant unique pour les déchets, semble une solution vraiment avantageuse. La réduction du nombre de collectes par type de matières permettrait également de réduire les coûts. Par exemple, lorsque la collecte des matières organiques sera implantée, la fréquence des collectes de déchets pourrait avoir lieu aux trois semaines, à l'année, ou au mois pendant l'hiver.

Dans une optique de réduction des quantités enfouies, la tarification incitative est aussi à envisager. Le fait de récompenser les citoyens exemplaires permettrait également de réduire les quantités transportées vers les lieux de traitement. La mise en place d'incitatifs aiderait à détourner des matières de l'enfouissement, mais aussi à réduire à la source les matières générées. Concernant la faible performance de la collecte sélective, une caractérisation et une étude sur le comportement des citoyens qui ne participent pas ou peu à cette collecte permettrait de trouver des solutions efficaces à ce problème. En ce qui a trait aux matières difficilement récupérables, la mise en place d'un complexe multi fonctionnel complèterait la gamme des services offerts sur le territoire. Une collecte saisonnière combinée à ce service permettrait d'alimenter les activités du complexe. La gestion des matières organiques demeure cependant la priorité.

En terminant, le secteur de la gestion des matières résiduelles d'origine municipale tend de plus en plus vers des solutions de valorisation, notamment énergétique, qui s'adaptent également aux résidus des secteurs forestier et agricole. Éventuellement, la réalisation d'un plan de développement durable territorial intégrant la gestion des matières résiduelles, tous secteurs confondus, la consommation responsable, l'efficacité énergétique, la réduction des GES, permettrait à la MRC et aux acteurs sociaux économiques d'intégrer ces notions et d'en tenir compte lors des analyses et des décisions, au même titre que les considérations sociales telles que la qualité de vie, la santé et la sécurité.